



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 52



Le 8 juillet 2009

Nos congés seront fractionnés

La Direction nous devra entre 1 et 2 jours de congés en plus

LA DIRECTION ET SES PARTENAIRES SOCIAUX ont pris la décision de nous mettre que 10 jours en congés annuels, le reste à savoir 10 jours étant placé en chômage partiel.

CETTE MANŒUVRE orchestrée par la Direction et ses serviteurs ultras dévoués, est destinée avant tout à se réserver des congés pour que les salariés (ées) les placent ensuite dans leur CTC afin de réduire celui-ci, mais cela aura pour résultat positif que selon l'article **L 3141-19 du nouveau code du travail (ex article L 223-8)** :

- La Direction nous devra 1 jour de congé si nous prenons entre 3 et 5 jours de congés après le 31 octobre 2009
- La Direction nous devra 2 jours de congés si nous prenons plus de 5 jours d'un coup après le 31 octobre 2009.

ATTENTION après notre tract la Direction est capable de vous faire signer une renonciation individuelle à vos droits à congés supplémentaires**NE LA SIGNEZ PAS ou vous perdrez vos congés supplémentaires.**

SELON LA DIRECTION elle ne considère pas que les congés sont fractionnés car les salariés seront tout de même 20 jours en congés.

SELON SUD une fois de plus, elle a tout faux car les salariés (ées) ne seront pas 20 jours en congés, mais bien 10 jours en congés et 10 jours de chômage avec toutes les circonstances que cela impliquera.

OR la jurisprudence est très claire sur le fractionnement : « le droit aux congés supplémentaires qui naît du seul fait du fractionnement est acquis, sauf clauses dérogatoires (nous n'en avons pas) et même lorsque l'entreprise fait bénéficier à ses salariés d'un congé conventionnel plus long que le congé légal . Cassation sociale du 3 décembre 1981, 4 décembre 1990, 23 novembre 1994, etc... ».

Par contre les résultats négatifs du chômage partiel sont :

- Perte sur l'acquisition de nos congés annuels (en fin d'année selon le nombre de jours de chômage partiel, nous saurons à combien de jours nous avons droit).
- Perte sur notre prime d'intéressement d'octobre 2009.
- Perte sur l'intéressement aux bénéfiques (sauf s'il n'y a rien).
- Perte sur nos points retraite (calcul des salaires sur le travail effectif).
- Perte de salaire (quoi qu'ils disent, qui ne c'est pas rendu compte qu'il perdait de l'argent lorsque nous étions en chômage).

ALORS NON ce n'était pas une bonne idée de placer des jours de chômage sur la période de congés annuels, la Direction a su trouver des collaborateurs dociles pour donner leur accord en CE soit...nous en prenons bonne note, toutefois **nous espérons qu'ils ont toujours la fibre syndicale pour réclamer les jours de fractionnement que la Direction doit aux salariés.**

MAIS LA c'est une autre paire de manche car il est beaucoup plus facile de s'attaquer à SUD que de s'attaquer à la Direction , en effet cela reviendrait à se tirer une balle dans le pied (selon l'expression) **et ainsi fermer la robinet des heures de délégation qui aujourd'hui est très largement ouvert aux partenaires de la Direction.** Avez-vous déjà vu une **pétition** d'un certain Syndicat contre la Direction, une **saisine de l'inspection du travail**, ou du **tribunal d'instance ou de grande instance contre la Direction...**NON impossible car **ce syndicat a perdu ses racines**, il est le seul dans le Nord Pas de Calais à ne jamais attaquer sa Direction (sauf lorsqu'ils se sont mis d'accord sur la mise en scène de leur tract).

POUR SUD s'attaquer à la Direction ne nous gêne pas, car tout est bon pour elle, notamment lors des rencontres du personnel pour faire passer ses messages de faire attention à certaines syndicats (selon ses dires) M OLIVE de grâce arrêtez votre char, et dites la vérité aux travailleurs (euses) **dites leur que Renault soit disant fauché comme les blés, construit une usine à TANGER au Maroc qui en 2014 produira 400 000 véhicules**, dites leur aussi que **la voiture électrique dans son intégralité sera produite de A à Z en Israël et rien en France,** dites leur aussi **que le savoir faire des techniciens et ingénieurs du Technocentre sera désormais en grande partie sous traité pendant que les salariés seront en chômage partiel .**

COMPTEURS NEGATIFS : M OLIVE si vous étiez aussi sûr de vous que les compteurs négatifs ne seraient pas remis à zéro, vous n'essayerez pas avec l'aide de vos partenaires sociaux et par tous les moyens de réduire ceux-ci. Si les juges du TGI appliquent strictement la loi (ce que nous n'osons douter), Ils seront remis à zéro au 31/12/2008...tenez vous le pour dit.

SEMAINES 33 & 34 des salariés sont obligés de venir travailler ces semaines là, quelle sera la compensation pour l'effort fourni ? car ce ne serait que reconnaître l'investissement des salariés concernés.

SUD l'autre alternative